



**Communauté de Communes  
Cœur de Garonne**

**Siège social :**

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

**Siège administratif :**

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>87</b>
<b>Présents :</b>	58
<b>Procurations :</b>	12
<b>Votants :</b>	70
<b>Absents excusés :</b>	17
<b>Date de la convocation :</b>	02/04/2021
<b>Lieu de la séance :</b>	BERAT

<p><b>Compte-rendu Conseil communautaire Séance du 8 avril 2021 – 19h</b></p>
---

Etaient présents :

BEAUFORT	PAREDE Daniel
BERAT	BLANC Paul-Marie – LEBRUN Corinne – SANCHEZ Jean-Christophe – CHELLE Eric
BOUSSENS	SANS Christian – COURTOUX Cécile
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	OLIVA Michel - DRIEF Marie-Anne – DEFIS Raymond - ROUSSEAU Andrée - HAMADI Ahmed - FERRE Yvette - FAGUET Michel – PAOLINI Michelle - RIVIERE Jean-Luc
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
GRATENS	DUTREY Alain – LAPIZE Patrick
LAUTIGNAC	PELLIZER Monique
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – LAFARGUE Claudine – GALIAY Jean-Sébastien
LE PLAN	SERVAT Jacques
LHERM	PASIAN Frédéric – MICLO Olivier – EXPOSITO Christophe – BOULP Lauriane – SABATHIE René
LUSSAN ADEILHAC	SAINT-BLANCAT Guy
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc – LEMARCHAND Micheline
MONDAVEZAN	COSTE André
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTEGUT BOURJAC	DUFFORT-PIQUES Régine
POLASTRON	LAUGA Marie-Hélène
POUCHARRAMET	DUZERT Roger – ARMAING-MAKOA Marie-Paule
POUY DE TOUGES	BERRARDO Ginette (suppléante de SOULAN Yves)
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer – CHANTRAN Thierry – BOULAY Jean-Luc – BILLIET Stéphanie – BALLONGUE Michel
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINT-MICHEL	RUIZ Lucien
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François – GUYS Dominique – LONG Patrice
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SAVERES	TOFFOLON Joseph
SENARENS	LAGUENS Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

BERAT	RAMOND Anne- Emmanuelle a donné procuration à SANCHEZ Jean-Christophe
FRANCON	ALBOUY Julie a donné procuration à GOJARD Loïc
LAHAGE	BONNEMAISON Serge a donné procuration à DUZERT Roger
LHERM	BOYE Brigitte a donné procuration à PASIAN Frédéric PEYRON Sandrine a donné procuration à PASIAN Frédéric
MARTRES-TOLOSANE	ANGLADE Vidian a donné procuration à GOJARD Loïc FOURCADE Noémie a donné procuration à LEMARCHAND Micheline
MONTOUSSIN	PERES Claude a donné procuration à DUFFORT-PIQUES Régine
PALAMINY	SENSEBE Christian a donné procuration à OLIVA Michel
RIEUMES	MALLET Appoline a donné procuration à BILLIET Stéphanie BAYLAC Sandrine a donné procuration à SANS Christian
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	KAUFFEISEN Antoine a donné procuration à GUYS Dominique

Étaient absents excusés :

CAMBERNARD	BOLLATI Jean-Claude
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – GIRARD Christopher
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
MARIGNAC-LASCLARES	AGBOTON Anicet
MARIGNAC-LASPEYRES	LASSERRE Jean-Luc
MAURAN	ROSTAING Nicolas
MONDAVEZAN	GROS Jacques
MONES	GALEY Cédric
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	LAFRANQUE Guy
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole

Monsieur LARRIEU William a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Cécile MEYER : Directrice service Finances – Alexandra VAROQUIE : Directrice Ressources Humaines – Laurence COMPANS : service administratif

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 à l'unanimité.

## 1. FINANCES

### D-2021-56-7-10 - Bilan cession acquisition 2020

Vu l'article L.2241-1 du CGCT,  
Vu l'article L.5211-37 du CGCT,

Le Conseil communautaire doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions sur le territoire de la Communauté de communes, lequel est annexé au compte administratif de l'année considérée.

Pour l'année 2020, le bilan est le suivant :

BILAN CESSION ACQUISITION 2020									
BUDGET PRINCIPAL - ACQUISITION									
Description du Bien	Ancien Propriétaire	Situation du Bien	Adresse	Date D'acquisition	Date de la délibération	Section et N° de parcelles	Superficie du Bien	Prix HT en €	Destination du bien
ROND POINT MAISON DES PYRENNEES	Commune du Fousseret		Fousseret	04/02/2020	04/02/2020	B813 et B816	444m <sup>2</sup> 371m <sup>2</sup>	1€ Symbolique	
BUDGET ZONE D'ACTIVITÉ - CESSION									
Description du Bien	Acquéreur	Situation du Bien	Adresse	Date D'acquisition	Date de la délibération	Date de L'acte	Section et N° de parcelles	Superficie du Bien	Prix HT en €
TERRAIN	Sarl Salazar Jean Robert	LHERM	ZA de Lherm	21/12/2016		28/04/2020	A2228	00ha 25a 37ca	43 129.00 €
TERRAIN	Sci ZA Coucoures	LHERM	ZA de Lherm	21/12/2016		04/06/2020	A2229	00ha 06a 13ca	10 217.00 €
TERRAIN	Holding AFK	LHERM	ZA de Lherm	21/12/2016		16/10/2020	A 2225 A 2227	00ha27a 92ca	47 702.00 €
TERRAIN	Sci des Remparts	MARTRES	ZA de Martres-Tolosane	28/11/2018	04/02/2020	22/07/2020	AI 651	00ha 79a 55ca	47 730.00 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la communauté de communes en 2020 tel que présenté.

**Arrivée de Monsieur DOUMENC Marcel à 19h17  
Le nombre de présents passe à 59  
Le nombre de votants passe à 71**

**Monsieur le Président, Paul-Marie BLANC, quitte la séance avant le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion.**

**D-2021-57-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-48-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget primitif 2020,  
Vu les décisions modificatives 2020 du conseil communautaire,  
Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget primitif et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chap	Objet	BUDGET 2020	RÉALISÉ 2020
011	Charges à caractère général	6 015 124.00	5 114 072.57
012	Charges de personnel	8 941 442.12	7 967 587.90
014	Atténuations de produits	2 367 069.00	2 357 316.00
65	Autres charges de gestion courantes	4 206 217.06	3 830 776.22
66	Charges financières	200 872.53	173 180.32
67	Charges exceptionnelles	100 000.00	5 147.56
68	Dotations aux provisions	20 000.00	20 000.00
042	Dotations aux amortissements	622 265.93	589 189.98
022	Dépenses imprévues	731 998.77	0.00
023	Virement à la section d'investissement	2 450 662.36	0.00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 655 651.77</b>	<b>20 057 270.55</b>

Chap	Objet	BUDGET 2020	RÉALISÉ 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 070 768.87	5 070 768.87
013	Atténuations de charges	45 000.00	72 216.95
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 814.90	41 814.90
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 059 450.00	986 109.78
73	Impôts et taxes	15 627 097.00	15 424 188.00
74	Dotations, subventions et participations	3 702 621.00	4 544 099.54
75	Autres produits de gestion courante	88 400.00	98 788.51
77	Produits exceptionnels	500.00	109 010.22
78	Reprises sur amortissements et provisions	20 000.00	22 790.56
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 655 651.77</b>	<b>26 369 787.33</b>

Objet	BUDGET 2020	Restes à réaliser 2020	RÉALISÉ 2020
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	60 530.38		0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 814.90		41 814.90
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00		0.00
13 - Subventions d'investissement	3 499 543.39		3 499 543.39
16 - Emprunts et dettes assimilées	958 054.34		953 154.01
20 - Immobilisations incorporelles	191 608.00	81 154.06	134 460.00
204 - Subventions d'équipement versées	864 533.00	258 750.14	89 353.77
21 - Immobilisations corporelles	4 503 478.39	296 612.09	1 671 721.37
23 - Immobilisations en cours	8 428 336.59	1 728 212.36	6 127 016.56
27 - Autres immobilisations financières	0.00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>18 547 898.99</b>	<b>2 364 728.65</b>	<b>12 517 064.00</b>

Objet	BUDGET 2020	Restes à réaliser 2020	RÉALISÉ 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	1 075 002.88		1 075 002.88
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 450 662.36		0.00
024 - produits de cessions	0.00		0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	622 265.93		589 189.98
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 300 451.00		2 299 337.18
13 - Subventions d'investissement	8 099 516.82	2 853 689.36	5 220 460.58
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000 000.00		0.00
23 - Immobilisations en cours	0.00		26 434.53
27 - Autres immobilisations financières	0.00		0.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>18 547 898.99</b>	<b>2 853 689.36</b>	<b>9 210 425.15</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-58-7-1 - Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Principal**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget principal de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-59-7-1 - Affectation résultat 2020 - Budget Principal**

Sous la Vice-Présidence de Monsieur Christian CAZALOT et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2020 de la communauté de communes Cœur de Garonne, les résultats, conformes au compte de gestion, doivent être repris et affectés au budget principal 2021 de la communauté de communes Cœur de Garonne.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'affecter les résultats des différentes sections budgétaires, comme il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 241 747,91
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 070 768,87
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>6 312 516,78</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-3 306 638,85
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	488 960,71
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>2 817 678,14</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>6 312 516,78</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>2 817 678,14</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>3 494 838,64</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

De charger Monsieur Le Président de transmettre l'affectation des résultats 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-60-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe service d'aide à domicile**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-49-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe du service d'aide à domicile 2020,  
Vu les décisions modificatives 2020 du conseil communautaire,  
Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,  
Une présentation de l'exécution du budget annexe du service d'aide à domicile et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

	BP 2020	REALISE 2020
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	29 000.00	25 921.88
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	876 925.13	871 984.19
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	28 265.00	17 539.03
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>934 190.13</b>	<b>915 445.10</b>
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	751 724.13	282 066.60
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	182 466.00	633 365.06
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00	13.02
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>934 190.13</b>	<b>915 444.68</b>

	BP 2020	REALISE 2020
13 - Subventions d'investissement	0.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	4 723.88	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>4 723.88</b>	<b>0.00</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 946.39	3 946.39
10 - Dotations, fonds divers et réserves	777.49	777.49
28 - Amortissements des immobilisations	0.00	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>4 723.88</b>	<b>4 723.88</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe du service d'aide à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-61-7-1 - Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe service d'aide à domicile**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe service d'aide à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe service d'aide à domicile, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe service d'aide à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### **D-2021-62-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe portage de repas**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2020-50-7-1 en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe du portage de repas 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe portage de repas et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité**

#### **DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	311 580.00	309 118.28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	49 584.28	46 499.74
65 - Autres charges de gestion courante	1 100.00	197.76
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>363 264.28</b>	<b>355 815.78</b>

	BP 2020	REALISE 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	7.47	7.47
013 - Atténuations de charges	0.00	3 983.58
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	221 000.00	267 910.96
75 - Autres produits de gestion courante	142 256.81	83 904.96
77 - Produits exceptionnels	0.00	9.64
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>363 264.28</b>	<b>355 816.61</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe portage de repas de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-63-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe portage de repas**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe portage de repas de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe portage de repas, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe portage de repas de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-64-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe office de tourisme intercommunal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,

Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-5-7-1) en date du 4 février 2020, approuvant le budget annexe office de tourisme intercommunal 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe office de tourisme intercommunal et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	48 730.00	13 392.09
012 - Charges de personnel et frais assimilés	196 341.00	184 648.24
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 475.00	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	4 554.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	2.24
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>263 100.00</b>	<b>198 042.57</b>

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 100.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	260 000.00	260 000.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.56
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>263 100.00</b>	<b>260 000.56</b>

	<b>BP 2020</b>	<b>REALISE 2020</b>
21 - Immobilisations corporelles	4 554.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>4 554.00</b>	<b>0.00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 554.00	0.00
13 - Subventions d'investissement	0.00	1 000.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>4 554.00</b>	<b>1 000.00</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe office de tourisme intercommunal de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### **D-2021-65-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe office du tourisme intercommunal**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe office du tourisme intercommunal de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe office du tourisme intercommunal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe office du tourisme intercommunal de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**Arrivée de Monsieur ROSTAING Nicolas à 19h40**  
**Le nombre de présents passe à 60**  
**Le nombre de votants passe à 72**

#### **D-2021-67-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe ZA Lherm**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-55-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe ZA Lherm 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Lherm et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	32 155.66	32 155.66
011 - Charges à caractère général	506 776.59	17 625.10
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 722.40	332 419.42
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>1 849 664.65</b>	<b>382 200.18</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197 889.79	219 586.81
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	101 252.00	101 048.00
75 - Autres produits de gestion courante	10.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	550 512.86	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>1 849 664.65</b>	<b>320 634.81</b>

	BP 2020	REALISE 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	112 832.61	112 832.61
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197 889.79	219 586.81
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>1 310 722.40</b>	<b>332 419.42</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 722.40	332 419.42
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>1 310 722.40</b>	<b>332 419.42</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Lherm de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-68-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe ZA Lherm**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Lherm de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

## DÉCIDE

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe ZA Lherm, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Lherm de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame le Trésorier.

### **D-2021-69-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe ZA Sainte-Foy-de-Peyrolière**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-52-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

## DÉCIDE

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.48	0.48
011 - Charges à caractère général	130 000.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>130 000.48</b>	<b>0.48</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.48	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>130 000.48</b>	<b>0.00</b>

	BP 2020	REALISE 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 422.58	20 422.58
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.48	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>150 423.06</b>	<b>20 422.58</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 423.06	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>150 423.06</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-70-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe ZA Sainte-Foy-de-Peyrolière**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolière de la communauté de communes Cœur de Garonne. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolières, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Sainte Foy-de-Peyrolière de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-71-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe ZA Descaillaux**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-53-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe ZA Descaillaux 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Descaillaux et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 133 166.85	1 133 166.85
011 - Charges à caractère général	26 000.00	4 919.54
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	731 707.98	0.00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 364.22	5 319.33
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
66 - Charges financières	5 319.33	5 274.44
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>1 901 558.38</b>	<b>1 148 680.16</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 891.79	10 158.87
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 364.22	5 319.33

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	138 584.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	150 000.00	65 761.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.09	0.09
77 - Produits exceptionnels	1 331 718.28	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>1 901 558.38</b>	<b>81 239.29</b>

	BP 2020	REALISE 2020
010 - Stocks	5 364.22	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 891.79	10 158.87
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 999.78	26 666.68
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>308 255.79</b>	<b>36 825.55</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 108 310.13	1 108 310.13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	731 707.98	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>1 840 018.11</b>	<b>1 108 310.13</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Descaillaux de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### **D-2021-72-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe ZA Descaillaux**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Descaillaux de la communauté de communes Cœur de Garonne.  
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe ZA Descaillaux, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Descaillaux de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### **D-2021-73-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe ZA Boussens**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-54-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe ZA Boussens 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Boussens et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	125 000.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>125 000.00</b>	<b>0.00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000.00	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>125 000.00</b>	<b>0.00</b>

	BP 2020	REALISE 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 023.97	264 023.97
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>389 023.97</b>	<b>264 023.97</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	389 023.97	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>389 023.97</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Boussens de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-74-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe ZA Boussens**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Boussens de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe ZA Boussens, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Boussens de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-75-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe ZA Martres-Tolosane**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-55-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe ZA Martres-Tolosane 2020.

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Martres-Tolosane et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	140 000.00	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 730.00	43 695.22
65 - Autres charges de gestion courante	0.15	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>187 730.15</b>	<b>43 695.22</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.15	0.15
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000.00	0.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 730.00	47 730.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>187 730.15</b>	<b>47 730.15</b>

	BP 2020	REALISE 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 685.24	164 685.24
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>304 685.24</b>	<b>164 685.24</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 730.00	43 695.22
16 - Emprunts et dettes assimilées	256 955.24	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>304 685.24</b>	<b>43 695.22</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Martres-Tolosane de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-76-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe ZA Martres-Tolosane**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Martres-Tolosane de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe ZA Martres-Tolosane, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Martres-Tolosane de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-77-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe ZA Bourgail**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-56-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe ZA Bourgail 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe ZA Bourgail et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	115 000.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>115 000.00</b>	<b>0.00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000.00	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>115 000.00</b>	<b>0.00</b>

	BP 2020	REALISE 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 898.40	76 898.40
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>191 898.40</b>	<b>76 898.40</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	191 898.40	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>191 898.40</b>	<b>0.00</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe ZA Bourgail de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-78-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe ZA Bourgail**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Bourgail de la communauté de communes Cœur de Garonne.  
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe ZA Bourgail, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe ZA Bourgail de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-79-7-1 - Adoption compte administratif 2020 – Budget annexe photovoltaïque**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et L.2343-2,  
Vu la délibération du conseil communautaire (n° D-2020-57-7-1) en date du 3 mars 2020, approuvant le budget annexe photovoltaïque 2020,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, en vertu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Une présentation de l'exécution du budget annexe photovoltaïque et des décisions du conseil communautaire de l'exercice 2020 est proposée via le compte administratif présenté par Monsieur Christian CAZALOT, Vice-Président.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires, comme suit :

Chapitres	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	13 000.00	4 260.50
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 976.94	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
65 - Autres charges de gestion courante	30.00	0.00
66 - Charges financières	5 212.67	3 907.46
67 - Charges exceptionnelles	82 507.00	72 500.00

<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>131 585.56</b>	<b>106 526.91</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	44 558.30	44 558.30
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	80 000.00	57 595.70
75 - Autres produits de gestion courante	30.00	0.78
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>131 585.56</b>	<b>109 152.04</b>

	<b>BP 2020</b>	<b>REALISE 2020</b>
020 - Dépenses imprévues (investissement)	1 425.22	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 008.87	12 008.87
21 - Immobilisations corporelles	23 413.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>43 844.35</b>	<b>19 006.13</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 985.40	17 985.40
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>43 844.35</b>	<b>43 844.35</b>

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

De charger Monsieur Le Président de transmettre le compte administratif 2020 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### **D-2021-80-7-1 - Approbation compte de gestion 2020 – Budget annexe photovoltaïque**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'exercice 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame le Trésorier de Cazères.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier,

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'approuver le compte de gestion de Madame Le Trésorier pour l'exercice 2020 du budget annexe photovoltaïque, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Cœur de Garonne pour le même exercice ;

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

De transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret, et à Madame Le Trésorier de Cazères.

**D-2021-81-7-1 - Fixation des taux des taxes « ménages » 2021**

Il est rappelé les propositions du débat d'orientations budgétaires 2021 de maintenir les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 2020 en 2021 comme suit, sachant que la taxe d'habitation a été supprimée par la loi de finances 2020 et a été remplacée par une part de la TVA 2020 :

<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	<b>1.19%</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	<b>7.70%</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Le conseil communautaire, par :**

	<b>Nombre</b>	<b>Prénom Nom</b>
<b>Pour</b>	<b>71</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	<b>Thierry CHANTRAN</b>

D'approuver les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit : 1.19% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 7.70% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**D-2021-82-7-1 - Fixation du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération du 28 mars 2017 (n°D-2017-66-7-1) fixant le taux de CFE unique harmonisé sur l'ensemble du territoire à 37,15 % et une durée d'harmonisation progressive des taux sur le territoire de 12 ans.

Il est rappelé les propositions du débat d'orientations budgétaires 2021 de maintenir le taux de CFE à 37,15 % pour l'année 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

De fixer le taux de CFE à 37,15% pour l'année 2021.

**D-2021-83-7-1 - Fixation des taux de TEOM 2021**

Vu l'article 1636 B undecies du code général des impôts (CGI), les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues au 1 du II de l'article 1639 A bis du CGI, définir des zones pour lesquelles ils votent des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu, appréciée en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût.

Chaque ancienne communauté de communes avait instauré un zonage en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût. Les décisions des EPCI préexistants sont maintenues conformément à l'article 1639 A bis du CGI.

Il convient de délibérer pour fixer les taux de TEOM par zone existante.

<b>2021</b>			
<b>COMMUNES</b>	<b>TAUX Votés 2021</b>	<b>Bases provisoires 2021 N1259</b>	<b>Produit prévisionnel 2021 N1259</b>

<b>ZONE 16</b>		<b>12 114 526</b>	<b>1 572 851</b>
BOUSSENS	12.87%	1 101 784	141 800
CAZERES	14.37%	5 180 332	744 414
COULADERE	12.18%	395 313	48 149
FRANCON	14.32%	165 888	23 755
LESCUNS	9.95%	48 382	4 814
MARIGNAC LASPEYRES	9.46%	169 123	15 999
MARTRES TOLOSANE	13.89%	2 423 418	336 613
MAURAN	11.07%	138 835	15 369
MONDAVEZAN	9.48%	691 670	65 570
MONTBERAUD	8.96%	168 087	15 061
MONTCLAR DE COMMINGES	13.39%	49 327	6 605
PALAMINY	10.39%	748 790	77 799
PLAGNE	10.19%	69 882	7 121
LE PLAN	10.00%	333 030	33 303
SAINT MICHEL	8.86%	255 977	22 680
SANA	7.90%	174 688	13 800
<b>ZONE 17</b>		<b>4 200 384</b>	<b>609 056</b>
CASTELNAU PICAMPEAU	14.50%	174 986	25 373
CASTIES LABRANDE	14.50%	64 126	9 298
LE FOUSSERET	14.50%	1 453 455	210 751
FUSTIGNAC	14.50%	53 062	7 694
GRATENS	14.50%	552 934	80 175
LUSSAN ADEILHAC	14.50%	162 402	23 548
MARIGNAC LASCLARES	14.50%	318 131	46 129
MONTEGUT BOURJAC	14.50%	93 553	13 565
MONTOUSSIN	14.50%	114 725	16 635
POLASTRON	14.50%	28 378	4 115
POUY DE TOUGES	14.50%	289 053	41 913
SAINT ARAILLE	14.50%	98 910	14 342
SAINT ELIX LE CHÂTEAU	14.50%	725 161	105 148
SENARENS	14.50%	71 508	10 369
<b>ZONE 18</b>		<b>11 779 338</b>	<b>1 708 004</b>
BERAT	14.50%	1 954 025	283 334
CAMBERNARD	14.50%	360 018	52 203
LABASTIDE CLERMONT	14.50%	417 939	60 601
LHERM	14.50%	3 047 060	441 824
POUCHARRAMET	14.50%	777 616	112 754
RIEUMES	14.50%	3 411 850	494 718
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	14.50%	1 810 830	262 570
<b>ZONE 19</b>		<b>1 471 038</b>	<b>183 880</b>
BEAUFORT	12.50%	288 152	36 019
FORGUES	12.50%	160 778	20 097
LAHAGE	12.50%	133 442	16 680
LAUTIGNAC	12.50%	175 265	21 908
MONES	12.50%	53 780	6 723
MONTASTRUC SAVES	12.50%	38 707	4 838
MONTGRAS	12.50%	72 336	9 042
LE PIN MURELET	12.50%	107 950	13 494

PLAGNOLE	12.50%	234 279	29 285
SAJAS	12.50%	76 159	9 520
SAVERES	12.50%	130 190	16 274
	<b>TOTAUX</b>	<b>29 565 286</b>	<b>4 073 791</b>

**Le conseil communautaire, par :**

	Nombre	Prénoms - Noms
<b>Pour</b>	<b>41</b>	
<b>Contre</b>	<b>23</b>	Christian SANS (+ procuration Sandrine BAYLAC) - Cécile COURTOUX - Michel OLIVA (+ procuration Christian SENSEBE) - DRIEF Marie-Anne - Raymond DEFIS - Andrée ROUSSEAU - Ahmed HAMADI - Yvette FERRE - Michel FAGUET - Michelle PAOLINI - Jocelin WIEDERHOLD - Nicolas ROSTAING - Loïc GOJARD (+ procurations Julie ALBOUY et Vidian ANGLADE) - Micheline LEMARCHAND (+ procuration Noémie FOURCADE) - RIBET François - André COSTE - Raymond DENJEAN - Pierrette ROQUABERT
<b>Abstention</b>	<b>8</b>	Lucien RUIZ - Frédéric PASIAN (+ procurations Brigitte BOYER et Sandrine PEYRON) - Olivier MICLO - Christophe EXPOSITO - Lauriane BOULP - René SABATHIE

**DÉCIDE**

De fixer les taux de TEOM par commune pour l'année 2021 comme mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

De transmettre l'état 1259 TEOM aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux pour obtenir le versement de cette taxe

**D-2021-84-7-1 - Adoption du Budget Primitif 2021 - Budget principal**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du budget principal de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, par :**

	Nombre	Prénoms - Noms
<b>Pour</b>	<b>48</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>24</b>	Christian SANS (+ procuration Sandrine BAYLAC) - Cécile COURTOUX - Michel OLIVA (+ procuration Christian SENSEBE) - DRIEF Marie-Anne - Raymond DEFIS - Andrée ROUSSEAU - Ahmed HAMADI - Yvette FERRE - Michel FAGUET - Michelle PAOLINI - Jocelin WIEDERHOLD - Nicolas ROSTAING - Loïc GOJARD (+ procurations Julie ALBOUY et Vidian ANGLADE) - Micheline LEMARCHAND (+ procuration Noémie FOURCADE) - RIBET François - André COSTE - Raymond DENJEAN - Pierrette ROQUABERT - Lucien RUIZ

## DÉCIDE

D'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 015 124,00	109 881,89	6 237 998,45	0,00	6 347 880,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 941 442,12	0,00	9 053 029,82	0,00	9 053 029,82
014	Atténuations de produits	2 349 187,00	0,00	2 358 323,00	0,00	2 358 323,00
65	Autres charges de gestion courante	4 206 197,06	500,00	4 423 640,35	0,00	4 424 140,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>21 511 950,18</b>	<b>110 381,89</b>	<b>22 072 991,62</b>	<b>0,00</b>	<b>22 183 373,51</b>
66	Charges financières	200 872,53	0,00	159 698,47	0,00	159 698,47
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	20 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	750 395,00		736 446,33	0,00	736 446,33
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>22 583 217,71</b>	<b>110 381,89</b>	<b>23 039 136,42</b>	<b>0,00</b>	<b>23 149 518,31</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 450 662,36		300 000,00	0,00	300 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	622 265,93		714 950,54	0,00	714 950,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 072 928,29</b>		<b>1 014 950,54</b>	<b>0,00</b>	<b>1 014 950,54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 656 146,00</b>	<b>110 381,89</b>	<b>24 054 086,96</b>	<b>0,00</b>	<b>24 164 468,85</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>24 164 468,85</b>
--	----------------------

Présentation du détail du Chapitre 65 des dépenses de fonctionnement :

### Subventions aux associations culturelles

STRUCTURE	NOM DU PROJET	ELUS NE PARTICIPANT PAS AU VOTE	PROPOSITION 2021	SENS DU VOTE
AL CAZ'ARTS	Garonnéa III		2 000 €	Unanimité
ART ET CULTURE AU FOUSSERET	Exposition		500 €	Unanimité
AVANCEZ CULTUREL	Convention		7 000 €	Unanimité
BEL AIR - OPEN AIR	Festival Bel Air		2 800 €	Unanimité
CAZERES ETHIQUE	Marché Estiv'halle		1 000 €	Unanimité
CHEMINS BUISSONNIERS	Rieumes sous les Etoiles		1 000 €	Unanimité
	Les Buissonnances		2 800 €	Unanimité
CULTURALES COMMINGEOISES	Lectures publiques		1 500 €	Unanimité
	Saint Vidian		1 000 €	Unanimité
	visites théâtralisées		500 €	Unanimité
JARDIN ENCHANTHE	Voyages ici et ailleurs		500 €	1 voix contre : RUIZ Lucien
LA MAISON POUR TOUS	Culture outil d'émancipation #3	HAMADI Ahmed	1 500 €	Unanimité
L'ANTRE 2 JEUX	Festival du Jeu de Rieumes 2020		800 €	Unanimité

3PA/MAISON DE LA TERRE	Convention		25 000 €	1 abstention : WIEDERHOLD Jocelin
MJC RIEUMES ET DU SAVES	50 ans L'instant MJC Festival Court ou Long	COURTOIS-PERISSE Jennifer	1 800 € 500 € 2 500 €	Unanimité Unanimité Unanimité
MUSIQUE ENTRE PIERRES	Festival international "Musiques en Occitanie"		2 500 €	Unanimité
ORCHESTRE D'HARMONIE DE RIEUMES	Concerts		1 500 €	Unanimité
PAHLM	Résidences d'artistes en Atypie		4 000 €	1 abstention : MAUMUS Jean- François
LA SOURIS SUR L'GATEAU	Album jeunesse		1 000 €	Unanimité
TERRE MERE EN OCCITANIE	Commémoration amitié franco-américaine		600 €	Unanimité
TOHU BOHU COLLECTIF	Saison Culturelle Essentielle		2 000 €	Unanimité
VOIX O SHOW	Création Opérette "Là-haut"		1 500 €	Unanimité
AVANCEZ CULTUREL	Convention		900 €	Unanimité
CLUB BIS	Exposition annuelle "les 4 éléments"		1 000 €	Unanimité
ELDORADO	11° Festival Country		500 €	Unanimité
FOYER RURAL DE SAINT- MICHEL	Théâtre et marché gourmand + concert		1 000 €	Unanimité
LE FOUSSEN RE	Concerts		500 €	Unanimité
LUDOT'M	Fête du Jeu		1 500 €	Unanimité
MAIRIE DE BERAT	Musiques en Maudiathèque	BLANC Paul-Marie LEBRUN Corinne SANCHEZ Jean- Christophe CHELLE Eric	700 €	Unanimité
MAIRIE DE CAZERES	Fête de la Garonne	OLIVA Michel DRIEF Marie-Anne DEFIS Raymond ROUSSEAU Andrée HAMADI Ahmed FERRE Yvette FAGUET Michel PAOLINI Michelle RIVIERE Jean-Luc	1 000 €	Unanimité
	Anniversaire 5 ans médiathèque		1 000 €	
MAIRIE DE MARTRES- TOLOSANE	Le Bal des Indociles (possible report sur 2022)	Loïc GOJARD Vidian ANGLADE Micheline LEMARCHAND Noémie FOURCADE	1 000 €	Unanimité
MJC DU LHERM	Rock'n Plaid #5 Cageots en folie	PEYRON Sandrine	1 000 € 1 500 €	Unanimité
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES = 77 400 €</b>				

### Subventions aux autres organismes

STRUCTURE	ELUS NE PARTICIPANT PAS AU VOTE	PROPOSITION 2021	SENS DU VOTE
<b>ENFANCE-JEUNESSE</b>			
FEDERATION FOYERS RURAUX		71 400 €	Unanimité

LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD	HAMADI Ahmed	79 937 €	Unanimité
MJC DE CARBONNE		140 998 €	Unanimité
MJC LHERM HORIZON CULTUREL	PEYRON Sandrine	278 925 €	Unanimité
MJC RIEUMES ET SAVES	COURTOIS-PERISSE Jennifer	415 154 €	Unanimité
FEDERATION REGIONALE DES MJC		92 514 €	Unanimité
FONJEP		74 518.50 €	7 abstentions : COURTOIS-PERISSE Jennifer CHANTRAN Thierry BOULAY Jean-Luc BILLIET Stéphanie (+ procuration Appoline MALLET) BALLONGUE Michel DUZERT Roger
Sous-total Enfance-Jeunesse = 1 153 446.50 €			
<b>PETITE ENFANCE</b>			
LES BISOUNOURS		500 €	Unanimité
LES FRIPOUILLES		500 €	Unanimité
LES PETITS BOUILLES		500 €	Unanimité
LES PETITS PAS		500 €	Unanimité
PEOPLE AND BABY (DSP)		953 220 €	Unanimité
Sous-total Petite Enfance = 955 220 €			
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			
MAISON POUR TOUS	HAMADI Ahmed	45 000 €	Unanimité
FEDERATION FOYERS RURAUX		19 380 €	Unanimité
ASSOCIATION FEMME DE PAPIER		1 500 €	Unanimité
DU COTE DES FEMMES		1 500 €	Unanimité
CULTURE LOISIRS BIEN VIVRE EN SAVES		450 €	Unanimité
BGE		9 800 €	Unanimité
CAP IMPULSION		2 400 €	Unanimité
INITIATIVE COMMINGES		17 500 €	Unanimité
GEST		2 500 €	Unanimité
ADAD 31 SOLIDARITE PAYSANS fonction exploitations soutenues		3 300 €	Unanimité
Sous-total développement économique = 35 500.00 €			
<b>OTI</b>			
ASSOCIATION LES FOUS DU BOIS (convention)		4 000 €	Unanimité
ASSOCIATION OTI		105.04 €	Unanimité
BUDGET OTI		258 000 €	Unanimité
Sous-total OTI = 262 105.04 €			
<b>MOBILITE</b>			
WIMOOV (convention)		20 000 €	Unanimité
Sous-total MOBILITE = 20 000.00 €			
<b>COMMUNICATION</b>			

RADIO GALAXIE		1 000 €	Unanimité
Sous-total COMMUNICATION = 1 000.00 €			
<b>AUTRE</b>			
ADLFA31		200 €	Unanimité
CROPSAV GROUPE MEDICAL FECAR		3 607 €	Unanimité
AMICALE PERSONNEL AP3CG		48 070 €	Unanimité
Sous-total AUTRE = 51 877.00 €			
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX AUTRES ORGANISMES = 370 482.04 €</b>			

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	45 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 059 450,00	0,00	1 013 010,00	0,00	1 013 010,00
73	Impôts et taxes	15 627 097,00	0,00	15 266 938,00	0,00	15 266 938,00
74	Dotations et participations	3 702 621,00	0,00	4 193 201,43	0,00	4 193 201,43
75	Autres produits de gestion courante	88 400,00	0,00	36 737,43	0,00	36 737,43
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>20 522 568,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 609 886,86</b>	<b>0,00</b>	<b>20 609 886,86</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	20 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>20 543 068,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 630 386,86</b>	<b>0,00</b>	<b>20 630 386,86</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	41 814,90		39 243,35	0,00	39 243,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>41 814,90</b>		<b>39 243,35</b>	<b>0,00</b>	<b>39 243,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 584 882,90</b>	<b>0,00</b>	<b>20 669 630,21</b>	<b>0,00</b>	<b>20 669 630,21</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 494 838,64</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>24 164 468,85</b>
--	----------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>13 952 935,98</b>	<b>2 369 228,65</b>	<b>7 891 987,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 261 215,65</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>13 952 935,98</b>	<b>2 369 228,65</b>	<b>7 891 987,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 261 215,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	98 933,61	0,00	98 933,61
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	332 378,19	0,00	332 378,19
16	Emprunts et dettes assimilées	958 054,34	0,00	866 686,73	0,00	866 686,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	119 500,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 077 554,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 397 998,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 397 998,53</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	603 160,54	0,00	603 160,54
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>15 030 490,32</b>	<b>2 369 228,65</b>	<b>9 893 146,07</b>	<b>0,00</b>	<b>12 262 374,72</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	41 814,90		40 302,35	0,00	40 302,35
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		30 000,00	0,00	30 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>41 814,90</b>		<b>70 302,35</b>	<b>0,00</b>	<b>70 302,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 072 305,22</b>	<b>2 369 228,65</b>	<b>9 963 448,42</b>	<b>0,00</b>	<b>12 332 677,07</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 306 638,85</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>15 639 315,92</b>
---	----------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 599 973,43	2 853 689,36	1 619 560,00	0,00	4 473 249,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 000 000,00	0,00	4 897 116,80	0,00	4 897 116,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	603 160,54	0,00	603 160,54
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>8 599 973,43</b>	<b>2 853 689,36</b>	<b>7 119 837,34</b>	<b>0,00</b>	<b>9 973 526,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	800 451,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 500 000,00	0,00	2 817 678,14	0,00	2 817 678,14
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 300 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 017 678,14</b>	<b>0,00</b>	<b>4 017 678,14</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	603 160,54	0,00	603 160,54
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 900 424,43</b>	<b>2 853 689,36</b>	<b>11 740 676,02</b>	<b>0,00</b>	<b>14 594 365,38</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 450 662,36		300 000,00	0,00	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	622 265,93		714 950,54	0,00	714 950,54
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		30 000,00	0,00	30 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 072 928,29</b>		<b>1 044 950,54</b>	<b>0,00</b>	<b>1 044 950,54</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	13 973 352,72	2 853 689,36	12 785 626,56	0,00	15 639 315,92
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						0,00
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						15 639 315,92

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget principal 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2021-85-7-1 - Adoption budget primitif 2021 : Budget service d'aide à domicile M22**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget service d'aide à domicile,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du budget service d'aide à domicile de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget service d'aide à domicile pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble**

**Dépenses**

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	1 193 197,42 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	31 750,00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 129 305,42 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	32 142,00 €		

**Recettes**

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	1 193 197,42 €		
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	2 869,91 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	798 000,00 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	392 327,51 €		

**SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble**

**Dépenses**

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	7 663,88 €		
21 Immobilisations corporelles	7 663,88 €		

**Recettes**

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
<b>Total</b>	7 663,88 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 723,88 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	2 497,00 €		
49 Dépréciation des comptes de tiers	443,00 €		

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget service d'aide à domicile 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**Départ de Madame COURTOUX Cécile à 20h40**

**Le nombre de présents passe à 59**

**Le nombre de votants passe à 71**

**D-2021-86-7-1 - Adoption budget primitif 2021 : Budget portage de repas**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget portage de repas,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du budget portage de repas de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget portage de repas pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	311 580,00	0,00	332 350,00	0,00	332 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 584,28	0,00	48 383,83	0,00	48 383,83
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	0,00	510,00	0,00	510,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>362 264,28</b>	<b>0,00</b>	<b>381 243,83</b>	<b>0,00</b>	<b>381 243,83</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>363 264,28</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,83</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,83</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>363 264,28</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,83</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,83</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>382 243,83</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	221 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	142 256,81	0,00	82 243,00	0,00	82 243,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>363 256,81</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>363 256,81</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>363 256,81</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>382 243,00</b>

+		0,83
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>382 243,83</b>

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget portage de repas 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

#### D-2021-66-7-1 - Affectation des résultats 2020 – Budget annexe office du tourisme intercommunal

Sous la Vice-Présidence de Monsieur Christian CAZALOT et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2020 de la communauté de communes Cœur de Garonne, les résultats, conformes au compte de gestion, doivent être repris et affectés au budget annexe office du tourisme intercommunal 2021 de la communauté de communes Cœur de Garonne.

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'affecter les résultats des différentes sections budgétaires, comme il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	61 957,99
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>61 957,99</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 000,00
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 150,25
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>150,25</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>61 957,99</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>150,25</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>61 807,74</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

De charger Monsieur Le Président de transmettre l'affectation des résultats 2020 du budget annexe office du tourisme intercommunal à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

**D-2021-87-7-1 - Adoption budget primitif 2021 : Budget Office de tourisme intercommunal (OTI)**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget OTI,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du budget OTI de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget OTI pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	48 730,00	0,00	86 080,00	0,00	86 080,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	196 341,00	0,00	254 025,00	0,00	254 025,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 010,00	0,00	4 010,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>245 071,00</b>	<b>0,00</b>	<b>344 115,00</b>	<b>0,00</b>	<b>344 115,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	13 475,00		2 990,00	0,00	2 990,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>258 546,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>347 105,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 554,00		8 756,00	0,00	8 756,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 554,00</b>		<b>8 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 756,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>263 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 861,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 861,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>355 861,00</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	24 200,00	0,00	24 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	260 000,00	0,00	269 853,26	0,00	269 853,26
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>263 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>294 053,26</b>	<b>0,00</b>	<b>294 053,26</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>263 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>294 053,26</b>	<b>0,00</b>	<b>294 053,26</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>263 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>294 053,26</b>	<b>0,00</b>	<b>294 053,26</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>61 807,74</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>355 861,00</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 554,00	1 150,25	68 250,75	0,00	69 401,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 554,00</b>	<b>1 150,25</b>	<b>68 250,75</b>	<b>0,00</b>	<b>69 401,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 554,00</b>	<b>1 150,25</b>	<b>68 250,75</b>	<b>0,00</b>	<b>69 401,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 554,00</b>	<b>1 150,25</b>	<b>68 250,75</b>	<b>0,00</b>	<b>69 401,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>69 401,00</b>
---	------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	59 494,75	0,00	59 494,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 494,75</b>	<b>0,00</b>	<b>59 494,75</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	150,25	0,00	150,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150,25</b>	<b>0,00</b>	<b>150,25</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 645,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 554,00		8 756,00	0,00	8 756,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 554,00</b>		<b>8 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 756,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	4 554,00	0,00	68 401,00	0,00	68 401,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	1 000,00
--	----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	69 401,00
---	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	8 756,00
--	----------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget OTI 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

### D-2021-88-7-1 – Adoption BP 2021 - budget ZA LHERM

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Lherm,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du Budget ZA Lherm de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

### Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE

D'adopter le budget primitif du budget ZA Lherm pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	506 776,59	0,00	520 000,00	0,00	520 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>506 786,59</b>	<b>0,00</b>	<b>520 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>520 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>506 786,59</b>	<b>0,00</b>	<b>520 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>520 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 310 722,40		1 040 000,00	0,00	1 040 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 310 722,40</b>		<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 817 508,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 560 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 560 010,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	61 565,37
---	-----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	1 621 575,37
--	--------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	101 252,00	0,00	397 800,00	0,00	397 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	122 200,00	0,00	122 200,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	61 575,37	0,00	61 575,37
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>101 262,00</b>	<b>0,00</b>	<b>581 575,37</b>	<b>0,00</b>	<b>581 575,37</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	550 512,86	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>651 774,86</b>	<b>0,00</b>	<b>581 575,37</b>	<b>0,00</b>	<b>581 575,37</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 197 889,79		1 040 000,00	0,00	1 040 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 197 889,79</b>		<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 849 664,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 621 575,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 621 575,37</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 621 575,37</b>
--	---------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 197 889,79		1 040 000,00	0,00	1 040 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 197 889,79</b>		<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 197 889,79</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 040 000,00</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 310 722,40		1 040 000,00	0,00	1 040 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 310 722,40</b>		<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		<b>1 310 722,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 040 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 040 000,00</b>
---	---------------------

### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Lherm 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

### D-2021-89-7-1 - Adoption budget primitif 2021 : Budget ZA Sainte Foy-de Peyrolières

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du Budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

Le conseil communautaire, par :

	Nombre	Prénom Nom
Pour	70	
Contre		
Abstention	1	Patrice LONG

DÉCIDE

D'adopter le budget primitif du budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	130 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		156 872,58	0,00	156 872,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>156 872,58</b>	<b>0,00</b>	<b>156 872,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>286 882,58</b>	<b>0,00</b>	<b>286 882,58</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,48</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>286 883,06</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	10,48	0,00	10,48
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,48</b>	<b>0,00</b>	<b>10,48</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,48</b>	<b>0,00</b>	<b>10,48</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	130 000,48	0,00	286 872,58	0,00	286 872,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>130 000,48</b>	<b>0,00</b>	<b>286 872,58</b>	<b>0,00</b>	<b>286 872,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 000,48</b>	<b>0,00</b>	<b>286 883,06</b>	<b>0,00</b>	<b>286 883,06</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>286 883,06</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	130 000,48	0,00	286 872,58	0,00	286 872,58
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>130 000,48</b>	<b>0,00</b>	<b>286 872,58</b>	<b>0,00</b>	<b>286 872,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 000,48</b>	<b>0,00</b>	<b>286 872,58</b>	<b>0,00</b>	<b>286 872,58</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>20 422,58</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>307 295,16</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 423,06	0,00	150 422,58	0,00	150 422,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>150 423,06</b>	<b>0,00</b>	<b>150 422,58</b>	<b>0,00</b>	<b>150 422,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>150 423,06</b>	<b>0,00</b>	<b>150 422,58</b>	<b>0,00</b>	<b>150 422,58</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		156 872,58	0,00	156 872,58
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>156 872,58</b>	<b>0,00</b>	<b>156 872,58</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		<b>150 423,06</b>	<b>0,00</b>	<b>307 295,16</b>	<b>0,00</b>	<b>307 295,16</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>307 295,16</b>
---	-------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Ste-Foy-de-Peyrolières 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

#### D-2021-90-7-1 - Adoption budget primitif 2021 : Budget ZA Descaillaux

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Descaillaux,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du Budget ZA Descaillaux de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Descaillaux pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	26 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>26 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 010,00</b>
66	Charges financières	5 319,33	0,00	4 825,56	0,00	4 825,56
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>31 319,33</b>	<b>0,00</b>	<b>134 835,56</b>	<b>0,00</b>	<b>134 835,56</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	731 707,98		975 260,57	0,00	975 260,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	5 364,22		4 825,56	0,00	4 825,56
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>737 072,20</b>		<b>980 086,13</b>	<b>0,00</b>	<b>980 086,13</b>
<b>TOTAL</b>		<b>768 391,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 921,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 921,69</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 067 440,87</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 182 362,56</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	138 584,00	0,00	314 653,00	0,00	314 653,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,09	0,00	1 364 546,44	0,00	1 364 546,44
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>288 584,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 679 199,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 679 199,44</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 331 718,28	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 620 302,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 679 199,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 679 199,44</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	275 891,79		498 337,56	0,00	498 337,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	5 364,22		4 825,56	0,00	4 825,56
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>281 256,01</b>		<b>503 163,12</b>	<b>0,00</b>	<b>503 163,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 901 558,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 182 362,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 182 362,56</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 182 362,56</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	5 364,22	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 364,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 999,78	0,00	26 666,68	0,00	26 666,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>26 999,78</b>	<b>0,00</b>	<b>26 666,68</b>	<b>0,00</b>	<b>26 666,68</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>32 364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 666,68</b>	<b>0,00</b>	<b>26 666,68</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	275 891,79		498 337,56	0,00	498 337,56
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>275 891,79</b>		<b>498 337,56</b>	<b>0,00</b>	<b>498 337,56</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>308 255,79</b>	<b>0,00</b>	<b>525 004,24</b>	<b>0,00</b>	<b>525 004,24</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>525 004,24</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	731 707,98		975 260,57	0,00	975 260,57
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>731 707,98</b>		<b>975 260,57</b>	<b>0,00</b>	<b>975 260,57</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	731 707,98	0,00	975 260,57	0,00	975 260,57
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>1 071 484,58</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 046 745,15</b>

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du Budget ZA Descaillaux 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères

#### D-2021-91-7-1 - Adoption du Budget Primitif 2021 - Budget ZA Boussens

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Boussens,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du budget ZA Boussens de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Boussens pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>0,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	125 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>125 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	125 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>125 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>264 023,97</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>264 023,97</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	389 023,97	0,00	264 023,97	0,00	264 023,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>389 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>389 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		<b>389 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>	<b>0,00</b>	<b>264 023,97</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>264 023,97</b>
---	-------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Boussens 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères.

### D-2021-92-7-1 - Adoption du budget primitif 2021 - Budget ZA Martres-Tolosane

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Martres-Tolosane,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du budget ZA Martres-Tolosane de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Martres-Tolosane pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	140 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,15	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>140 000,15</b>	<b>0,00</b>	<b>30 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>140 000,15</b>	<b>0,00</b>	<b>30 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	47 730,00		301 980,04	0,00	301 980,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>47 730,00</b>		<b>301 980,04</b>	<b>0,00</b>	<b>301 980,04</b>
<b>TOTAL</b>		<b>187 730,15</b>	<b>0,00</b>	<b>331 990,04</b>	<b>0,00</b>	<b>331 990,04</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>331 990,04</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	47 730,00	0,00	132 162,00	0,00	132 162,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	14 803,09	0,00	14 803,09
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>47 730,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 965,09</b>	<b>0,00</b>	<b>146 965,09</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>47 730,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 965,09</b>	<b>0,00</b>	<b>146 965,09</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	140 000,00		180 990,02	0,00	180 990,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>140 000,00</b>		<b>180 990,02</b>	<b>0,00</b>	<b>180 990,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>187 730,00</b>	<b>0,00</b>	<b>327 955,11</b>	<b>0,00</b>	<b>327 955,11</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 034,93</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>331 990,04</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	140 000,00		180 990,02	0,00	180 990,02
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>140 000,00</b>		<b>180 990,02</b>	<b>0,00</b>	<b>180 990,02</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>180 990,02</b>	<b>0,00</b>	<b>180 990,02</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>120 990,02</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>301 980,04</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	256 955,24	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>256 955,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>256 955,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	47 730,00		301 980,04	0,00	301 980,04
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>47 730,00</b>		<b>301 980,04</b>	<b>0,00</b>	<b>301 980,04</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		304 685,24	0,00	301 980,04	0,00	301 980,04
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						301 980,04

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Martres-Tolosane 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères.

#### D-2021-93-7-1 - Adoption du budget primitif 2021 - Budget ZA Bourgain

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ZA Bourgain,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de Budget Primitif du budget ZA Bourgain de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget ZA Bourgain pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	115 000,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		217 796,80	0,00	217 796,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>217 796,80</b>	<b>0,00</b>	<b>217 796,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 806,80</b>	<b>0,00</b>	<b>249 806,80</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						0,00
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>249 806,80</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	106 488,00	0,00	106 488,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	2 420,40	0,00	2 420,40
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 908,40</b>	<b>0,00</b>	<b>108 908,40</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 908,40</b>	<b>0,00</b>	<b>108 908,40</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	115 000,00		140 898,40	0,00	140 898,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>115 000,00</b>		<b>140 898,40</b>	<b>0,00</b>	<b>140 898,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 806,80</b>	<b>0,00</b>	<b>249 806,80</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>249 806,80</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	115 000,00		140 898,40	0,00	140 898,40
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>115 000,00</b>		<b>140 898,40</b>	<b>0,00</b>	<b>140 898,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 898,40</b>	<b>0,00</b>	<b>140 898,40</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>76 898,40</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>217 796,80</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	191 898,40	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>191 898,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>191 898,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		217 796,80	0,00	217 796,80
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>217 796,80</b>	<b>0,00</b>	<b>217 796,80</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		<b>191 898,40</b>	<b>0,00</b>	<b>217 796,80</b>	<b>0,00</b>	<b>217 796,80</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>217 796,80</b>
---	-------------------

### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>76 898,40</b>
--	------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget ZA Bourgaill 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères.

### D-2021-94-7-1 - Adoption du budget primitif 2021 - Budget Photovoltaïque

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget photovoltaïque,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif du budget photovoltaïque de l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Vice-Président, Christian CAZALOT, soumis au vote par chapitre,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'adopter le budget primitif du budget photovoltaïque pour l'exercice 2021, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30,00	0,00	1 193,08	0,00	1 193,08
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>13 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 193,08</b>	<b>0,00</b>	<b>16 193,08</b>
66	Charges financières	5 212,67	0,00	4 462,97	0,00	4 462,97
67	Charges exceptionnelles	82 507,00	0,00	15 617,39	0,00	15 617,39
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 976,94		2 000,00	0,00	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>105 726,61</b>	<b>0,00</b>	<b>38 273,44</b>	<b>0,00</b>	<b>38 273,44</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	25 858,95		25 858,95	0,00	25 858,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>25 858,95</b>		<b>25 858,95</b>	<b>0,00</b>	<b>25 858,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>131 585,56</b>	<b>0,00</b>	<b>64 132,39</b>	<b>0,00</b>	<b>64 132,39</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>64 132,39</b>
---	------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	80 000,00	0,00	54 500,00	0,00	54 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30,00	0,00	10,00	0,00	10,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>80 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 510,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>80 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 510,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 997,26		6 997,26	0,00	6 997,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 997,26</b>		<b>6 997,26</b>	<b>0,00</b>	<b>6 997,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>87 027,26</b>	<b>0,00</b>	<b>61 507,26</b>	<b>0,00</b>	<b>61 507,26</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 625,13</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>64 132,39</b>
---	------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>18 861,69</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 413,00	0,00	30 245,91	0,00	30 245,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>23 413,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 245,91</b>	<b>0,00</b>	<b>30 245,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 008,87	0,00	12 454,00	0,00	12 454,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 425,22		1 000,00	0,00	1 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>13 434,09</b>	<b>0,00</b>	<b>13 454,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 454,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>36 847,09</b>	<b>0,00</b>	<b>43 699,91</b>	<b>0,00</b>	<b>43 699,91</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 997,26		6 997,26	0,00	6 997,26
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>6 997,26</b>		<b>6 997,26</b>	<b>0,00</b>	<b>6 997,26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>43 844,35</b>	<b>0,00</b>	<b>50 697,17</b>	<b>0,00</b>	<b>50 697,17</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>50 697,17</b>
---	------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 858,95		25 858,95	0,00	25 858,95
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>25 858,95</b>		<b>25 858,95</b>	<b>0,00</b>	<b>25 858,95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>25 858,95</b>	<b>0,00</b>	<b>25 858,95</b>	<b>0,00</b>	<b>25 858,95</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>24 838,22</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>50 697,17</b>
---	------------------

De charger Monsieur Le Président de transmettre le budget primitif du budget photovoltaïque 2021 à Madame Le Sous-Préfet et à Madame Le Trésorier de Cazères.

## 2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### D-2021-95-3-2 – Cession de parcelles à la SCI CML – zone d’activité de Bérat

La communauté de communes Cœur de Garonne est propriétaire de parcelles situées au sein de la zone d’activité de Bérat, cadastrées selon les références suivantes :

PARCELLE	CONTENANCE
B 973	1 758 m <sup>2</sup>
B 975	807 m <sup>2</sup>
B 977	879 m <sup>2</sup>
B 979	1 853 m <sup>2</sup>
B 1354	967 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL :</b>	<b>6 264 m<sup>2</sup></b>

La SCI CML, dirigée par M. Sébastien BALLARIN, a fait part de son souhait d’acquérir ce foncier, afin d’y développer un projet immobilier permettant le développement de son entreprise BCRT – Ballarin Construction Rénovation Toulousaine.

La commission Développement Économique a émis un avis favorable à ce projet, lors de la réunion du 23 septembre 2020.

Il est proposé de vendre cette unité foncière équipée des réseaux à la SCI CML pour un prix de 17 €HT/m<sup>2</sup>, soit 106 488 € HT au total. Tout aménagement supplémentaire nécessaire à l’activité de l’acquéreur sera à sa charge.

Il est précisé que la consultation du Domaine est en cours.

#### **Le conseil communautaire, à l’unanimité DÉCIDE**

De céder à la SCI CML, ou toutes autres personnes morales la représentant, les parcelles cadastrées B 973, B 975, B 977, B 979 et B 1354 au sein de la zone d’activité de Bérat, soit une superficie totale de 6 264 m<sup>2</sup>, au prix de 17 € HT / m<sup>2</sup>, soit 106 488 € HT ;

D’autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

## 3. HABITAT

### D-2021-96-8-5 - Répartition du reste à charge pour l’étude urbaine Cazères/Palamin y

Les communes de Cazères et de Palamin y ont souhaité élaborer une étude pour définir un projet d’aménagement urbain, sur un secteur de 19 hectares situé à proximité du lycée de Cazères.

Cette étude a permis d’aboutir à des scénarios d’aménagement pour la création d’un quartier en cohérence avec le tissu urbain contigu, prenant en compte les besoins des communes en matière d’habitat, d’équipements, d’espaces publics, de déplacements et de services.

L’intercommunalité a accepté d’assurer la maîtrise d’ouvrage de cette étude, du fait de son échelle supracommunale. Les frais de bureau d’étude ont ainsi été portés dans un premier temps par la communauté de communes.

Il est précisé qu’une subvention de DETR a également été perçue par la communauté de communes au titre de ce projet.

Frais bureau d'étude	Dépenses TTC
Acompte n°1	26 265,00 €
Acompte n°2	5 940,00 €
Acompte n°3	18 363,00 €
Solde	3 102,00 €
Total payé au 19/03/2021	53 670,00 €

Subvention DETR	Montants
Avance	7 500,00 €
Acompte n°1	4 661,00 €
Acompte n°2	7 839,00 €
Solde	4 847,22 €
Total	24 847,22 €

Reste à charge après DETR	28 822,78 €
---------------------------	-------------

L'étude urbaine étant désormais achevée, il convient de solliciter les communes de Cazères et Palaminy pour appeler leur participation au reste à charge.

Il est proposé de répartir ce reste à charge selon la superficie foncière du périmètre d'étude.

	M <sup>2</sup>	%
Superficie foncière sur Cazères	128 341	65
Superficie foncière sur Palaminy	68 378	35

Reste à charge Cazères	18 734,81 €
Reste à charge Palaminy	10 087,97 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'approuver la répartition des frais liés à l'étude urbaine Cazères/Palaminy selon les modalités définies ci-dessus ;

De solliciter la somme de 18 734,81 € auprès de la commune de Cazères et de 10 087,97 € auprès de la commune de Palaminy, au titre de la réalisation de cette étude urbaine ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Départ de Monsieur RUIZ Lucien à 21h40**

**Le nombre de présents passe à 58**

**Le nombre de votants passe à 70**

#### 4. ENFANCE JEUNESSE

##### D-2021-97-1-1 - Attribution du marché relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans

Le marché relatif à l'organisation de séjours de vacances a été lancé le 2 mars 2021 avec une date limite de remise des plis fixée au 24 mars 2021 (marché à procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique).

Après analyse des propositions, Monsieur le Président propose d'attribuer le marché comme suit :

LOTS	Opérateur économique proposé	Prix € TTC / par jour/par enfant	Prix € TTC / par jour/par enfant	Prix € TTC / par jour/par enfant
1 : séjours vacances d'hiver : séjour 1 : 6-12 ans / séjour 2 : 13-17 ans	LIBRE COURS	Séjour 1 : 82€	Séjour 2 : 110€	
2 : séjour hiver encadré par le personnel communautaire	NOUVELLE AVENTURE JUNIOR	96.5 €		
3 : séjours été encadré par le personnel communautaire : séjour 1 : 3-5 ans / séjour 2 : 6-12 ans / séjour 3 : 13-17 ans	NOUVELLE AVENTURE JUNIOR	Séjour 1 : 93.8 €	Séjour 2 : 78.43€	Séjour 3 : 117€
4 : séjour été 6-12 ans	LIBRE COURS	74.28 €		

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

De retenir les opérateurs économiques comme mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

***Départ de Monsieur RIVIERE Jean-Luc à 21h50***

***Le nombre de présents passe à 57***

***Le nombre de votants passe à 69***

**D-2021-98-7-10 - Fixation des tarifs séjours été 2021**

Vu, la délibération D-2017-132-5 portant adoption des statuts de la Communauté de communes Cœur de Garonne, et plus particulièrement :

La création et gestion des espaces d'accueil et d'animation pour les jeunes de 11 à 20 ans et de tout autre projet destiné aux jeunes dans un objectif éducatif sur les temps de vacances scolaires et de loisirs, incluant ou non de l'hébergement, soutien technique et financier aux projets collectifs de jeunes à vocation solidaire et non-lucrative,

Considérant, que chaque année, le service enfance jeunesse propose des séjours aux enfants et jeunes du territoire.  
Considérant, que durant l'été 2021, des séjours de 5 ou 7 jours pourront être proposés.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de voter les tarifs suivants pour les séjours été 2021.

***Participation des familles pour un séjour de 5 jours :***

Quotient familial CAF	0-400	401-600	601-800	801-1080	1081-1300	1301-1700	1701-2000	2001-2300	>2300
Cœur de Garonne	48 €	75 €	89 €	124 €	153 €	187 €	223 €	267 €	331 €
Extérieur	292 €	322 €	332 €	382 €					

Participation des familles pour un séjour de 7 jours :

Quotient familial CAF	0-400	401-600	601-800	801-1080	1081-1300	1301-1700	1701-2000	2001-2300	>2300
Cœur de Garonne	67 €	105 €	125 €	174 €	214 €	262 €	312 €	374 €	463 €
Extérieur	409 €	451 €	465 €	535 €					

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'adopter les tarifs des séjours été pour l'année 2021 ci-dessus indiqués ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et document afférent à ce dossier.

**5. BATIMENTS COMMUNAUTAIRES / TRAVAUX**

**D-2021-99-7-5 - Demande d'aide financière auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de l'Etat : travaux relatifs à la création d'un terrain d'entraînement à Rieumes**

Pour la réalisation du terrain d'entraînement de Rieumes, des subventions complémentaires peuvent être octroyées par les services déconcentrés de l'Etat – Jeunesse et Sport (DDCS devenue SDJES – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport).

Il convient de revoir le plan de financement pour intégrer ce nouveau partenaire.

Des subventions peuvent être sollicitées comme suit :

Dépenses	Montant HT €	Recettes	Montant € HT
Travaux	372 000€	Etat – DETR (30%)	111 600 €
		Département (20 %)	74 400 €
		Région (10 %)	37 200€
		SDJES (20 %)	74 400€
		Autofinancement	74 400€
<b>Total</b>	<b>372 000€</b>		<b>372 000€</b>

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de l'Etat pour l'opération précitée ;

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté dans l'exposé du projet.

**D-2021-100-7-5 - Demande d'aide financière auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de l'Etat : travaux relatifs à la réalisation de la piste d'athlétisme et du terrain synthétique de Cazères**

Pour la réalisation de la piste d'athlétisme et du terrain synthétique de Cazères, des subventions complémentaires peuvent être octroyées par les services déconcentrés de l'Etat – Jeunesse et Sport (DDCS devenue SDJES – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport).

Il convient de revoir le plan de financement pour intégrer ce nouveau partenaire.

Des subventions peuvent être sollicitées comme suit :

Dépenses	Montant HT €	Recette	Montant € HT
Travaux	512 500 €	Etat – DETR (20%)	102 500 €
		Département (20 %)	102 500 €
		Région (20 %)	102 500 €
		SDJES (20 %)	102 500 €
		Autofinancement	102 500 €
<b>Total</b>	<b>512 500 €</b>		<b>512 500 €</b>

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de l'Etat pour l'opération précitée ;

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté dans l'exposé du projet.

**D-2021-101-7-5 - Demande d'aide financière auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de l'Etat : travaux relatifs au renouvellement du gazon synthétique sur le terrain d'entraînement à Lherm**

Pour la réalisation du terrain synthétique de Lherm, des subventions complémentaires peuvent être octroyées par les services déconcentrés de l'Etat – Jeunesse et Sport (DDCS devenue SDJES – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport).

Il convient de revoir le plan de financement pour intégrer ce nouveau partenaire.

Des subventions peuvent être sollicitées comme suit :

Dépenses	Montant HT €	Recette	Montant € HT
Travaux	225 000 €	Département : 50%	112 500 €
		SDJES : 20 %	45 000 €
		Autofinancement	67 500 €
<b>Total</b>	<b>225 000 €</b>		<b>225 000 €</b>

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

D'autoriser Monsieur le Président le soin de solliciter une aide financière du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport de l'Etat pour l'opération précitée ;

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté dans l'exposé du projet.

**6. RESSOURCES HUMAINES**

**D-2021-102-4-1 - Création-suppression de poste – modification temps de travail – Service petite enfance**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,  
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,  
Vu le tableau des emplois,  
Vu l'avis du comité technique en date du 30 mars 2021

Il est rappelé à l'assemblée que considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Accueillante LAEP dans le cadre de l'augmentation du temps de supervision et du temps administratif, il est proposé la modification du temps de travail d'un agent du cadre d'emploi des Psychologues, qui passera de 5/35<sup>ème</sup> à 6/35<sup>ème</sup>.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

De supprimer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, un emploi permanent à temps non complet (à 5 heures hebdomadaires) de psychologie de classe normale ;

De créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet (à 6 heures hebdomadaires), de psychologie de classe normale ;

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**D-2021-103-4-1 - Création-suppression de poste – Modification du temps de travail - Direction Education Cohésion Sociale et Développement Territorial - Service Action sociale**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 30 mars 2021

Il est rappelé à l'assemblée que considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent d'accueil et de secrétariat dans le cadre d'un départ à la retraite, il est proposé la modification du temps de travail d'un agent du cadre d'emploi des Adjoints techniques, qui passera de 23.5/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

De supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, un emploi permanent à temps non complet (à 23.5 heures hebdomadaires) d'adjoint technique ;

De créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet (à 35 heures hebdomadaires), d'adjoint technique ;

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**D-2021-104-4-1 - Création-suppression de poste suite à mobilité interne – Direction Générale des Services Techniques – Service voirie**

Considérant la délibération n° D-2021-14-4-1 du 21 janvier 2021 créant un poste permanent dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet de 35 heures hebdomadaire,

Considérant le recrutement par mobilité interne d'un gestionnaire du domaine public routier,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

De supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise ;

De créer, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique ;

Le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus créés ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**D-2021-105-4-2 - Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) – Service Gestion des déchets**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois (étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable des conventions passées entre l'employeur et le prescripteur) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du/des poste(s) : 1 poste de secrétaire administrative au sein du service de gestion des déchets pour pourvoir au remplacement d'un agent dans le cadre d'une mobilité interne
- Durée des contrats : 12 mois, renouvelables dans la limite de 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le prescripteur et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

De créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du/des poste(s) : 1 poste de secrétaire administrative au sein du service de gestion des déchets pour pourvoir au remplacement d'un agent dans le cadre d'une mobilité interne
- Durée des contrats : 12 mois, renouvelables dans la limite de 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

#### **D-2021-106-4-1- Modification des ratios d'avancement de grade**

L'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que "le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi (n° 84-53), à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique."

Cette disposition concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux a été introduite par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007. Depuis lors, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », a remplacé l'ancien système des quotas (déterminés par les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois). Il est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique et peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil communautaire a fixé ces ratios promus-promouvables, par délibération en date du 26 septembre 2017, à 100% pour l'ensemble des grades.

Parallèlement, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, imposent aux collectivités territoriales de définir avant le 31 décembre 2020 des lignes directrices de gestion (LDG), qui sont un nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines, selon 2 axes :

- Axe 1 : déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- Axe 2 : fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Dans le cadre de la réflexion menée sur les lignes directrices de gestion, il est proposé de réviser les ratios promus-promouvables qui ont été fixés pour la communauté de commune. Il sera suggéré de fixer les ratios à :

Catégorie	Taux
A	10%
B	20%
C	50%

Pour information, le projet a été présenté au groupe de travail LDG. Il a également été présenté aux représentants du comité technique lors de la réunion du CT du 04 mars 2021.

Pour rappel, la décision d'avancement de grade est de la seule compétence de l'autorité territoriale, c'est-à-dire que le Président reste libre de nommer, ou non, les agents à un grade d'avancement. L'autorité territoriale peut choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement de grade même si les ratios le permettent. Par contre, elle ne peut procéder aux nominations que dans la limite des ratios fixés par l'assemblée délibérante.

Le Comité technique ayant émis un avis favorable en date du 30 mars 2021, le conseil communautaire est appelé à approuver les ratios « promus-promouvables ».

#### **Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE**

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus ;

D'inscrire les crédits correspondants au budget.

#### **D-2021-107-4-1 - Présentation du rapport sur l'égalité Femme-Homme**

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et il décrit les orientations pluriannuelles. »

Il présente également les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ci-joint est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
PREND ACTE**

De la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement au débat sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

**D-2021-108-9-4 - Motion contre la réorganisation de La Poste**

Vu la délibération de la commune d'Aurignac qui informe qu'un projet de réorganisation des services de distribution du courrier par La Poste se mettrait en place, engendrant le départ des préposés facteurs d'Aurignac pour le Centre de Tri de Saint-Martory.

L'atelier de tri de Le Fousseret serait aussi fermé et celui de Cazères largement impacté. A Saint-Martory, c'est le bureau de Poste qui est frappé par une diminution de l'amplitude d'ouverture.

Sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Garonne, un certain nombre de communes seraient concernées directement ou indirectement par la fermeture du centre de tri d'Aurignac.

Considérant qu'une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait sur le site d'Aurignac :

- La suppression de cinq postes de facteurs,
- La suppression de plusieurs tournées et le rallongement et charge de travail supplémentaire aux tournées restantes,
- Des trajets supplémentaires quotidiens pour les facteurs pour rejoindre leur lieu de travail puis leur territoire de distribution,
- La perte de proximité que les facteurs entretiennent avec la population le plus souvent âgée pour laquelle c'est la seule visite de la journée.

Considérant l'attachement de la communauté de communes au Service Public, il est proposé aux conseillers communautaires de SOUTENIR la commune d'Aurignac ainsi que le territoire intercommunal en :

- S'OPPOSANT catégoriquement à cette réorganisation et à la suppression du centre de tri postal d'Aurignac,
- SE DÉCLARANT solidaire des communes de Le Fousseret, de Cazères et de Saint-Martory et de l'ensemble des usagers de ces bassins de vie pour refuser les réorganisations les impactant.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité  
DÉCIDE**

De s'opposer catégoriquement à cette réorganisation et à la suppression du centre de tri postal d'Aurignac ;

Se déclare solidaire des communes de Le Fousseret, de Cazères et de Saint-Martory et de l'ensemble des usagers de ces bassins de vie pour refuser les réorganisations les impactant.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

### Décisions du président prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs – art. L 2122-23 du CGCT

N°	INTITULÉ DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	DATE
9	Autorisation d'attribution du marché ayant pour objet <b>l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance</b> de la Communauté de Communes Cœur de Garonne	Consultation directe lancée le 11/03/2021. Attribution à l'opérateur économique ARIMA pour un montant total de 2 850€ HT	22/03/2021
10	Reversement <b>CEJ 2019 et 2020</b> ludothèque de Cazères	La communauté de communes perçoit de la CAF, le Contrat enfance Jeunesse de la totalité des structures localisées sur son territoire. La CAF a versé le CEJ de la ludothèque de Cazères alors que la communauté de communes Cœur de Garonne n'exerce pas cette compétence. il convient donc de reverser à la commune le montant perçu s'élevant à 10 790.86€	25/03/2021
11	Autorisation d'attribution du marché ayant pour objet la <b>fourniture de téléphones adaptés à la télégestion</b> et <b>abonnement</b> dans le cadre d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile	Consultation directe lancée le 13/11/2020. Attribution à l'opérateur économique ORDAGO pour un montant de 89€ HT pour l'achat d'un téléphone, 5.03 et 8€ HT pour les abonnements et 0.04€ HT pour les minutes supplémentaires	01/04/2021

### Arrêtés du président pris dans le cadre de la délégation de pouvoirs – Art. L2122-23 du CGCT

N°	INTITULÉ DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	DATE
11	Autorisation d'attribution du marché ayant pour objet la <b>fourniture de téléphones adaptés à la télégestion</b> et <b>abonnement</b> dans le cadre d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile	Consultation directe lancée le 13/11/2020. Attribution à l'opérateur économique ORDAGO pour un montant de 89€ HT pour l'achat d'un téléphone, 5.03 et 8€ HT pour les abonnements et 0.04€ HT pour les minutes supplémentaires	01/04/2021

### Prochaines réunions du Conseil Communautaire

- 20/05/2021 à 19h – Halle de Rieumes
- 01/07/2021 à 19h – Salle Garonne à Cazères

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h20.

Le Président,  
Paul-Marie BLANC

